

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **01 septembre 2021 à 16 h 00** à l'Hôtel de Ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Denise Godin-Dostie, Jocelyne Bishop Ménard et Monsieur Christian Thauvette ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire et Madame Pamela Nantel trésorière, tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 17 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

### **2367-09-21    Ouverture de l'assemblée**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

### **2368-09-21    Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 01 septembre 2021 en retirant les points 7 et 8.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 04 août 2021
4. Approbation des comptes à payer au 01 septembre 2021
5. Mandat pour la préparation du rapport financier de la Régie d'assainissement des Coteaux pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023
6. Destruction de documents administratifs selon le calendrier de conservation en vigueur
- ~~7. Autorisation de signature. Vente de la station de pompage 7 rue Blanchard à Coteau-du-Lac incluant sa conduite de refoulement et équipements s'y rattachant à la ville de Coteau-du-Lac~~
- ~~8. Autorisation de signature. Vente des stations de pompage 20 rue Principale, 120 rue Lippée et 94 rue Delisle à Les Coteaux incluant leurs conduites de refoulement et équipements s'y rattachant à la municipalité des Coteaux~~
9. Varia
10. Parole à l'assistance
11. Levée de l'assemblée ordinaire du 01 septembre 2021

**ADOPTÉE**

### **2369-09-21    Approbation du procès-verbal du 04 août 2021**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 07 juillet 2021.

**ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**2370-09-21 Approbation des comptes à payer au 01 septembre 2021**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 01 septembre 2021 au montant total de 45 758.71 \$ à savoir les chèques numéro 4336 à 4359 pour un montant de 11 433.60 \$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 34 325.11 \$. Les chèques numéro 4335 ainsi que numéro 4337 à 4347 sont annulés suite à un problème d'impression.

**ADOPTÉE**

**2371-09-21 Mandat pour la préparation du rapport financier de la Régie d'assainissement des Coteaux pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023**

**Attendu que** la Régie d'assainissement des Coteaux a été en appel d'offres sur invitation pour la préparation du rapport financier pour les exercices financiers 2021 à 2023;

**Attendu que** nous avons reçu les offres suivantes pour la préparation des documents demandés :

BCGO : 17 246.25 \$ (taxes incluses) pour les trois années  
Poirier & Associés : 14 831.77 \$ (taxes incluses) pour les trois années

**En conséquence,**

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**D'ACCEPTER** l'offre de la firme Poirier & Associés au montant de 14 831.77 \$ (taxes incluses) pour les trois années. Un montant de 4828.95 \$ pour 2021, 4943.92 \$ pour 2022 et 5058.90 \$ pour 2023.

**ADOPTÉE**

**2372-09-21 Destruction de documents administratifs selon le calendrier de conservation en vigueur**

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la liste des documents d'archives à détruire en date du 01 septembre 2021.

**LISTE DES BOITES À DÉTRUIRE DANS LES ARCHIVES**

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

<b>BOITE</b>	<b>DÉTAILS</b>	<b>ARTICLES APPLICABLES SELON LE GUIDE</b>	<b>DÉLAIS DE CONSERVATION</b>
--------------	----------------	--	-----------------------------------

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Salaires 2013-2014		207.2 et 207.1	Total de 6 ans et destruction ensuite
Comptabilité 2012-2013		201.2 (*), 203.1, 205.2 (*), 207.1 et 207.05	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)
Factures 2009		207.1	Total de 6 ans et destruction ensuite
Comptabilité 2008-2009		201.2 (*), 203.1, 205.2 (*), 207.1 et 207.05	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)
Factures 2013-2014		207.1	Total de 6 ans et destruction ensuite
Vérification 2013-2014		201.2 et 205.2 (*)	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)
Vérification 2010-2011-2012		201.2 et 205.2 (*)	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)
Vérification 2003 à 2009		201.2 et 205.2 (*)	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)
Vieux documents comptabilité générale 2008 et moins et cartables d'assurances	La boîte indique « salaire 2016 » mais ce n'est pas le cas	201.2 (*), 203.1, 205.2 (*), 207.1 et 207.05	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)
Comptabilité, facturation, salaires décembre 2012 + vérification 2011		201.2 (*), 203.1, 205.2 (*), 207.1 et 207.05	
Vérification 2004, P.V. 2001 à 2004	Contient aussi des dossiers T4, états financiers et budgets	201.2 (*), 203.1, 205.2 (*), 207.1, 207.2 et 207.05	Plus long : total de 6 ans et destruction. Voir plus bas pour (*)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE  
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

**POINTS IMPORTANTS :**

- (\*) : Le numéro 201.2 (Rapports et états financiers) demande de conserver le rapport cumulatif → Une copie PDF sera conservée des 3 rapports principaux (BV, E/R et bilan.
- (\*) : Le numéro 205.2 (Registres comptables et financiers) demande de conserver le grand livre et le journal général → Une copie PDF sera prise et conservée sur le serveur
- (\*\*): Le numéro 204.1 (Budget) demande de conserver la copie du budget adopté → une copie existe sur le serveur

Cette liste a été dressée conformément au calendrier de conservation des archives, lequel identifie chacun des types de documents ainsi que la durée de conservation.

**Il est proposé par Monsieur Christian Thauvette  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**D'AUTORISER** la destruction de ces documents.

**QUE** les dépenses pour la destruction des documents ne dépassent pas 300.00 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Varia**

**Parole à l'assistance**

Aucune intervention

**2373-09-21 Levée de l'assemblée ordinaire du 01 septembre 2021**

**Il est proposé par Madame Denise Godin-Dostie  
Appuyé par Madame Jocelyne Bishop Ménard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'assemblée ordinaire du 01 septembre 2021 soit levée à 16 h 33

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau, présidente

\_\_\_\_\_  
Jacques Legault, secrétaire